

# L'Autorité sanctionne la Cofepp pour avoir pris le contrôle de MBWS sans avoir préalablement notifié l'opération ni attendu sa décision

Publié le 12 avril 2022

---

L'Autorité de la concurrence sanctionne la société Cofepp (Poliakov, Label 5, Cruz, Saint James, Old Nick...) pour avoir pris le contrôle de Marie Bizard Wine & Spirits (Marie Brizard, San José, William Peel...) avant d'avoir notifié l'opération à l'Autorité, et sans attendre sa décision d'autorisation.

En l'espèce, Cofepp a exercé, avant d'avoir sollicité et obtenu l'autorisation requise, une influence déterminante sur MBWS, notamment en nommant son nouveau directeur général, en négociant avec ses fournisseurs à la place des dirigeants de MBWS, en participant directement à l'établissement de la politique commerciale et budgétaire de MBWS et en intervenant dans plusieurs décisions de gestion opérationnelle.

Cofepp, qui n'a pas contesté les pratiques, a bénéficié de la procédure de transaction. Elle s'est vue infliger une sanction de 7 millions d'euros.

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

du 12 avril 2022

[Lire le communiqué](#)